

KEQ 1034
H47
L37
1909
Sol.
P. 3. 30

No 484

PROVINCE DE
QUÉBEC
DISTRICT DE
MONTRÉAL

Cour Supérieure

(SIÉGEANT EN RÉVISION)

HENRI LARIN,

REQUÉRANT,

vs

L.-A. LAPOINTE & AL.,

INTIMÉS.

FACTUM DU REQUERANT

NATURE DE LA CAUSE.

Le Requéran est contribuable de la Cité de Montréal; il est photographe de son état; il tient fen et lieu dans la Cité de Montréal.

Dans le cours du mois de mai dernier, alors que l'horizon ne présageait pas la moindre des tempêtes qui devaient fondre bientôt sur notre hôtel de ville, le Conseil municipal adopta sans discussion une résolution déléguant Son Honneur le maire Payette à Paris, et le faisant accompagner de son secrétaire, M. René Bauset, pour représenter la Cité de Montréal à des fêtes franco-canadiennes organisées à la Sorbonne pour célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec.

A cette époque précise se préparaient, à Québec, des fêtes grandioses auxquelles coopérèrent les gouvernements fédéral et provincial, auxquelles les municipalités de la province de Québec furent elles-mêmes